UNIVERSITÉ LAVAL

Faculté des études supérieures
et postdoctorales

Programme de soutien aux initiatives étudiantes aux cycles supérieurs de la FESP

L'APPROCHE DE LA FESP

Ce programme vise à appuyer financièrement les initiatives touchant la communauté étudiante aux cycles supérieurs et la communauté postdoctorale de l'Université Laval.

ADMISSIBILITÉ

Pour être évalué, le projet l'activité doit répondre minimalement aux critères d'admissibilité suivants :

- S'adresser aux étudiantes et étudiants d'un programme de deuxième ou troisième cycle d'une ou plusieurs facultés ou s'adresser aux stagiaires postdoctorales et stagiaires postdoctoraux de l'Université Laval;
- Favoriser l'enrichissement de l'expérience étudiante ou postdoctorale.
- Être réalisé durant l'année financière en cours (1er mai au 30 avril);
- Être soumis par une association, créée ou en cours de création, qui dispose d'un compte bancaire.
- Être soumis par le biais du formulaire Programme de soutien aux initiatives étudiantes aux cycles supérieurs de la FESP dûment rempli.

CRITÈRES D'ÉVALUATION

Le projet ou l'activité sera évalué selon les critères d'évaluation suivants :

- Engagement à faire vivre une expérience d'apprentissage ou des activités formatrices;
- Rayonnement et portée du projet ou de l'activité.
- Respect des orientations de l'Université Laval en matière d'équité, de diversité et d'inclusion

MONTANTS ALLOUÉS

Des montants entre 100 $ et 500 $ pourront être alloués. Les montants sont déterminés en fonction des critères de sélection et en fonction des fonds disponibles dans le cadre du programme.

DÉPÔT D'UNE DEMANDE DE SUBVENTION

- Les demandes doivent être soumises en utilisant le formulaire Programme de soutien aux initiatives étudiantes aux cycles supérieurs de la FESP dûment rempli.

TRAITEMENT DES DEMANDES

Les demandes sont étudiées par un comité de la FESP qui se réunit une fois à l'automne (fin novembre) et une fois à l'hiver (début mars).

La FESP peut demander à obtenir de la visibilité en échange de son appui financier (ex. : affichage du logo, mention de la faculté, etc.)

La FESP se réserve le droit de retirer sa participation financière si, sur la base d'informations fiables, le projet semble différer significativement de la version soumise initialement et si le projet ne correspond plus aux critères d'admissibilité du programme.

Pour toutes questions, veuillez écrire à : communications@fesp.ulaval.ca